

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

## **Arrêté du 10 novembre 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ2030797A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire ;

Vu la convention en date du 9 novembre 2020,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, il est mis fin à l'affectation temporaire du chef d'escadron Benoît Pierre (NIGEND : 163361 – NLS : 8021177 – NID : 9386010507) au sein du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), à Paris (75).

### Article 2

L'intéressé est placé en situation d'affectation temporaire, du 3 août 2020 au 2 août 2023 inclus, en qualité de conseiller prévention des atteintes à la citoyenneté au sein du cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, à Paris (75).

### Article 3

L'intéressé exerce ses fonctions à l'hôtel de Beauvau, 75008 Paris Cedex. Pendant la période définie à l'article 1er, il est administré par le bureau des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

### Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA